

**MODÈLE DE PARTICIPATION CITOYENNE :
PREMIÈRE PHASE**

octobre 2019 – janvier 2020

Rapport de la commission de participation citoyenne

4 septembre 2019

A. Déroulement des travaux

Composition de la commission de participation citoyenne

La commission de participation citoyenne (ci-après : la Commission) est composée des Constituant-e-s suivants : Emilie Praz, Présidente ; Romano Amacker, Vice-président ; Adeline Crettenand, Rapporteuse ; Florian Evéquo ; Vincent Luyet ; Jean-Pierre Rey ; Laurence Vuagniaux ; Damien Fumeaux ; Alain Léger ; Nicolas Mettan ; Fabien Thétaz ; Paul Burgener ; Hermann Brunner ; Claudia Alpiger. Elle est assistée par Florian Robyr, secrétaire général de la Constituante et rédacteur des procès-verbaux.

La Commission s'est réunie à trois reprises les 17 juin, 23 juillet et 27 août 2019.

B. Introduction

Selon l'article 32 alinéa 2 du règlement de la Constituante (ci-après : RCste), la Commission « préavise pour la Constituante un ou plusieurs modèles de participation citoyenne (plateforme numérique, ateliers citoyens, etc.) compatibles avec le processus général des travaux de la Constituante, propose la planification temporelle dans le respect de l'annexe 2 et veille à l'exécution du modèle retenu. »

Dans le cadre du modèle général de participation citoyenne (cf. annexe), la Commission prévoit trois phases de participation. Toutefois, seule la première phase de participation est soumise à la Constituante lors de la séance plénière du 3 octobre 2019. Les deuxième et troisième phases feront encore l'objet de discussions au sein de la Commission avant d'être soumises à la Constituante. Elles seront brièvement évoquées dans le rapport annexe intitulé « modèle général de participation citoyenne », afin d'offrir une vue d'ensemble du modèle de participation citoyenne.

C. Modèle de la première phase de participation citoyenne

Objectif et moyens

La première phase de participation citoyenne a pour objectifs de recueillir des idées, d'enrichir les réflexions des commissions thématiques et de connaître les préoccupations du grand public.

Pour ce faire, la Commission a élaboré un modèle de participation citoyenne comprenant deux volets : **une plateforme numérique et des ateliers citoyens.**

A noter que la Commission a également réfléchi à l'élaboration d'un matériel pédagogique pour les écoles, associations et institutions. Ce projet n'étant à l'heure actuelle pas abouti, il ne sera pas soumis à la Constituante lors du plénum du 3 octobre 2019. La procédure d'appel d'offres lancée a donc été suspendue par la Commission, en attendant le résultat des réflexions futures. Des informations plus précises sont fournies dans le document annexe.

1. Plateforme numérique

La plateforme numérique comprend un espace de consultations divisé en 10 sous-espaces, correspondant aux 10 commissions thématiques de la Constituante. Trois à quatre thèmes définis par les commissions thématiques seront soumis à consultation, avec la possibilité pour

les participant-e-s de faire des propositions, d'ajouter des arguments pour et contre et de voter sur les propositions. La modération de ces espaces sera assurée par le prestataire et les résultats seront restitués à la Constituante. La consultation est active durant 2 mois.

La Commission a considéré que l'utilisation d'un outil numérique était indispensable dans le cadre de la consultation de la population. Ce moyen permet notamment aux personnes n'ayant pas la possibilité de se rendre aux ateliers citoyens, les habitant-e-s des régions périphériques par exemple, de participer.

2. Ateliers citoyens

Ces ateliers ont pour but de mettre en discussion des thématiques ciblées et de faire ressortir les arguments et avis de la population, afin qu'ils soient examinés par les commissions thématiques. Au départ, un atelier par district était envisagé mais, au vu des coûts, la Commission a opté pour l'organisation de 6 ateliers : 2 dans le Haut-Valais et 4 dans le Valais romand.

Ces ateliers sont ouverts à tous les habitant-e-s, sur une base volontaire. Ils visent à discuter des thématiques fournies par la Commission en collaboration avec les commissions thématiques et à dégager les différentes propositions, arguments et avis sur celles-ci. Les mêmes thématiques seront traitées dans chaque atelier. La Commission se charge de la réservation des salles, des relations avec les communes et de la communication pour inviter la population à participer. Le prestataire est chargé de tous les autres aspects logistiques et organisationnels. Ces ateliers feront l'objet d'une synthèse, sans analyse, à destination de la Commission. Celle-ci se chargera de la transmettre aux commissions thématiques.

D. Mise en place de la plateforme numérique et des ateliers citoyens

Processus

Le cahier des charges relatif à la plateforme numérique et aux ateliers citoyens a été établi par un groupe de travail composé de Laurence Vuagniaux, Fabien Thétaz, Jean-Pierre Rey, Paul Burgener et Romano Amacker. Il a ensuite été discuté par l'ensemble des membres de la Commission. Les différents prestataires ont été sélectionnés sur proposition des membres de la Commission. Trois entreprises ont été sollicitées pour chaque marché.

Appel d'offres

L'appel d'offres porte sur la première phase de participation citoyenne qui sera menée entre fin 2019 et début 2020. Il a été envoyé le 29 juillet 2019 aux prestataires sélectionnés. Le délai de dépôt des offres a couru jusqu'au 25 août 2019. L'appel d'offre ainsi que les offres soumises sont consultables auprès du secrétariat général de la Constituante.

Les offres ont été évaluées selon les critères suivants :

- **Qualité** : modalités de participation, examen des enjeux, opportunités et limites des mesures proposées, compétences et expériences dans le domaine de la participation citoyenne ;
- **Prix** : selon le budget détaillé des prestations offertes ;
- **Faisabilité** : capacité à mettre en œuvre les mesures proposées de manière efficiente et rapide, ergonomie et facilité d'utilisation ;

- Langue : capacité à travailler en français et en allemand ;
- Respect des délais : capacité à respecter les délais et à mettre en œuvre les mesures proposées selon le calendrier arrêté par la Commission.

Offres retenues

Il est à noter en préambule que Jean-Pierre Rey et Florian Evéquoz n'ont participé ni au choix des offres ni au vote y relatif, étant donné leur activité professionnelle auprès de la HES-SO qui faisait partie des soumissionnaires.

1. Plateforme numérique

La Commission a retenu, par 7 voix contre 5, l'offre soumise par la **HES-SO Valais-Wallis** (ci-après : HES).

La HES propose une méthode qui a fait ses preuves dans plusieurs projets. Le mandant offre une neutralité de modération, l'expérience, une éthique et une expertise dans la gestion d'une telle plateforme. La technologie utilisée a été développée par l'entreprise « Cap-Collectif » (FRA). La plateforme est traduite en allemand. Au terme de la consultation, la HES livrera un compte-rendu et par la suite une archive (mémoire) sera conservée.

Les points décisifs qui ont convaincu la Commission sont le fait que la plateforme existe déjà et qu'il s'agit de l'offre la moins coûteuse. En revanche, il a été relevé que l'offre proposait une plateforme en français et une autre en allemand. Cela a pour conséquence que les contributions en français et en allemand apparaîtront sur deux plateformes séparées.

Le montant total de l'offre s'élève à **CHF 21'346.00** (hors taxes).

2. Ateliers citoyens

L'offre retenue par la Commission, par 10 voix contre 0 et 2 abstentions, est celle de la **Fondation pour le développement durable des régions de montagne** (ci-après: FDDM)

La FDDM propose d'organiser trois ateliers dans les villes de la plaine, dont un dans le Haut-Valais et deux dans le Valais romand, et trois autres ateliers dans les vallées afin de bénéficier d'une diversité d'apports reflétant les différents besoins et préoccupations des villes et des villages, de la plaine et des vallées. Les ateliers auront lieu en soirée ou un samedi matin (durée : environ deux heures).

En préparation des ateliers, la Commission définit en collaboration avec les commissions thématiques trois thèmes à aborder durant cette première consultation publique. En collaboration avec la FDDM, deux questions-clé pour chaque thème seront formulées. Les ateliers se dérouleront ainsi : une information générale sur la Constituante et les thématiques traitées, une partie « discussion et propositions » et, finalement, une synthèse des résultats. Des membres de la Commission seront présents aux ateliers.

Les membres de la Commission représentant le Haut-Valais, à savoir Hermann Brunner, Paul Burgener, Claudia Alpiger et Romano Amacker, ont manifesté leur intention de participer activement à l'élaboration et à l'organisation des ateliers qui se dérouleront dans le Haut-Valais, en collaboration avec la FDDM, afin d'adapter quelque peu le format aux spécificités du Haut-Valais relevées par ces membres.

La Commission a relevé que les trois offres qui lui ont été soumises présentent de grandes similitudes. Le coût a dès lors joué un rôle important dans la sélection de l'offre de la FDDM, qui a soumis l'offre la moins coûteuse.

Le montant total de l'offre s'élève à **CHF 13'667.00** (hors taxes).

Approbation des offres par le Bureau

Le Bureau de la Constituante a approuvé l'offre de la HES-SO Valais-Wallis pour la plateforme numérique ainsi que l'offre de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne pour les ateliers citoyens lors de sa séance du 4 septembre 2019, sous réserve de l'acceptation du modèle de participation citoyenne (1^{ère} phase) par la Constituante.

E. Modalité d'adoption du modèle

La Commission propose que la Constituante se prononce sur l'ensemble du projet de la première phase de participation citoyenne, à savoir la plateforme numérique et les ateliers citoyens. Il s'agit en effet d'un projet global qui a une cohérence dans son ensemble et qui offre l'opportunité au plus grand nombre de participer.

Sion, le 4 septembre 2019

La présidente : Emilie PRAZ

La rapporteure : Adeline CRETENAND

Annexe : Modèle général de participation citoyenne